

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**14 - REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES DANS LES
ECOLES D'OLORON SAINTE-MARIE**

Madame Dominique FOIX expose que, suite au retour à la semaine à 4 jours et à la signature du nouveau PEDT (Projet Éducation de Territoire), une nouvelle organisation a été mise en place sur les écoles publiques d'Oloron Sainte-Marie.

La Municipalité considère les temps périscolaires comme participant pleinement à l'épanouissement de chaque enfant scolarisé dans la ville. Dans cette optique, un règlement intérieur a été élaboré en vue de sécuriser les conditions d'accueil mais également de responsabiliser les familles vis-à-vis des temps périscolaires que la Commune met en place.

Ce règlement intérieur indique les modalités d'organisation et de fréquentation de ces temps ainsi que les obligations des familles qui y inscrivent leurs enfants.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

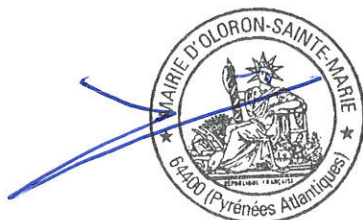
- **ACTE** le règlement intérieur des temps périscolaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 février 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 08/02/2019

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2019